

Conformément à l'arrêté municipal d'occupation du domaine public du 31 mai 2001  
sur la commune de **La Chapelle-sur-Erdre**

Autorisation n° **CH-2021-048**

## AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**Demandeur :** Déménagements DROUIN  
25 rue tisserand - lot n°7  
44800 St Herblain  
[dem@drouin-demenagements.fr](mailto:dem@drouin-demenagements.fr)  
Tel:02.40.94.75.20

**Adresse Occupation du Domaine Public :** 17 rue Martin Luther King  
44240 La Chapelle-Sur-Erdre

**Nature de l'occupation :** Camion de Déménagement

**Emprise :** Stationnement sur 2 emplacements au droit du bâtiment n°17

**Durée de l'occupation :** Le 17 Décembre 2021 de 07h à 19h

**Mesures particulières :** Mise en place d'une signalisation d'interdiction de stationnement sur laquelle doit être affichée l'autorisation d'occupation du domaine public .  
Sécurisation, par tous les moyens adéquats, des piétons et cyclistes, contournant les travaux.  
Mise en place de panneaux Ak 14 en amont et en aval .  
Contacter l'avant veille le **02 40 99 33 85** pour obtention de panneaux de signalisations, si besoin.  
Maintenir en permanence l'accès aux propriétés riveraines.  
Mise en place de panneaux type b6a1 , interdiction de stationner .

- *La mise en place de la signalisation correspondante conformément aux indications du service gestionnaire est à la charge du demandeur. Tout manquement engage la responsabilité du demandeur en cas d'accident.*
- *La sécurité des usagers du domaine public devra être assurée notamment la libre circulation des piétons.*
- *L'autorisation devra être obligatoirement affichée à la vue de tous.*



Fait à La Chapelle-sur-Erdre,

Le Maire,

Fabrice ROUSSEL

Rendu exécutoire par publication le

